



07519002 3605 E

Le Ministre des Finances du Canada au Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada

Ministère des Finances

Ottawa, le 28 avril 1957

1957 No. 2

Haut Commissaire

J'ai l'honneur de me référer à l'article II de l'Accord financier signé à Ottawa le 8 mars 1957 et modifiant l'Accord financier de 1946 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni. Cet article prévoit que l'Accord entrera en vigueur à une date à convenir entre les deux gouvernements. En conséquence, je propose, au nom du Gouvernement canadien, que l'Accord de modification entre en vigueur le 28 avril 1957. Si cela est acceptable au Gouvernement du Royaume-Uni, je propose en outre que vosse lettre et votre réponse constituent entre nos deux gouvernements l'acte prévu à l'article II de l'Accord de modification.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

W. E. HARRIS

Haut Commissaire Monsieur Saville Garner, K.O.M.G.
Royaume-Uni

Ottawa, le 28 avril 1957

1957 No. 2

II

Le Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada au Ministre des Finances du Canada

Haut Commissariat du Royaume-Uni

Ottawa, le 28 avril 1957

1957 No. 2

Le Ministre

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 avril 1957 relative à l'article II de l'Accord financier signé à Ottawa le 8 mars 1957 et modifiant l'Accord financier de 1946 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni. Au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, j'accepte la proposition que vous faites aux termes de laquelle l'Accord de modification entrera en vigueur le 28 avril 1957. Je suis heureux d'accuser ainsi que votre lettre et présente réponse constituent entre nos deux gouvernements l'acte prévu à l'article II de l'Accord de modification.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

J. J. S. GARNER

Honorable W. E. Harris
Ministère des Finances
Ottawa